

**NOTICE****Panacur Suspension 2,5 %, suspension pour administration orale pour moutons****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas  
Représenté par MSD Animal Health, Clos du Lynx 5, 1200 Bruxelles, Belgique

Fabricant responsable de la libération des lots :

Intervet Productions S.A., Rue de Lyons, 27460 Igoville, France

**2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Panacur Suspension 2,5 % suspension pour administration orale pour moutons

**3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

Par ml :

**Substance active :**

Fenbendazole 25,000 mg

**4. INDICATION(S)**

Pour le traitement des moutons infectés par des nématodes (stades larvaires et adultes) du tractus gastro-intestinal, des vers pulmonaires et des ténias, tels que :

*Haemonchus* spp.  
*Teladorsagia circumcincta*  
*Trichostrongylus* spp.  
*Cooperia* spp. (adulte)  
*Nematodirus* spp.  
*Bunostomum* spp. (adulte)  
*Gaigeria pachyscelis*  
*Oesophagostomum* spp.  
*Chabertia* spp.  
*Strongyloides* spp.  
*Dictyocaulus filaria*  
*Moniezia* spp. (adulte)

**5. CONTRE-INDICATIONS**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

**6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Aucun.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

**7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Mouton

**8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Voie orale.

1 ml de Panacur Suspension 2,5 % par 5 kg de poids chez les moutons (= 5 mg de fenbendazole par kg de poids).

Un litre suffit pour 200 agneaux de 25 kg ou pour 100 moutons de 50 kg.

En cas d'infection par *Moniezia* spp. : 2 ml de Panacur Suspension 2,5% par 5 kg de poids (= 10 mg de fenbendazole par kg de poids).

**9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

Panacur Suspension 2,5 % s'utilise avec une seringue ou avec les appareils habituels pour traitement de masse.

Agiter avant l'emploi.

Il n'est pas nécessaire d'imposer un régime avant ou après le traitement.

Afin de garantir un dosage correct, le poids corporel doit être déterminé le plus précisément possible. L'étalonnage de l'appareil de dosage doit être vérifié avant utilisation. Pour le traitement de masse, les animaux doivent être regroupés en fonction de leur poids corporel et conformément traités, ceci afin d'éviter les sur- ou les sous-dosages.

**10. TEMPS D'ATTENTE**

Viande et abats : 16 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas les 25 °C. Ne pas conserver au réfrigérateur ou au congélateur. À conserver à l'abri du gel. À conserver dans l'emballage d'origine.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 mois.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après EXP.

**12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Les situations suivantes doivent être évitées car elles peuvent donner lieu à une résistance accrue résultant en un traitement inefficace :

- L'utilisation fréquente et répétée d'anthelminthiques de la même classe sur une période prolongée ;
- Un sous-dosage lié à une sous-estimation du poids corporel, à l'administration incorrecte du médicament vétérinaire ou à l'absence d'un étalonnage adéquat de l'appareil de dosage (si présent).

Des cas cliniques suspects de résistance aux anthelminthiques doivent être davantage étudiés au moyen de tests appropriés (ex. Faecal Egg Count Reduction Test). Si ces tests indiquent fortement une

résistance à un anthelminthique particulier, un autre anthelminthique appartenant à une autre classe pharmaceutique et possédant un mécanisme d'action différent doit être utilisé.

Comme la résistance aux benzimidazoles chez les nématodes gastro-intestinaux a été décrite chez les moutons l'utilisation de ce médicament vétérinaire doit être basée sur des données épidémiologiques locales relatives à la sensibilité des nématodes ainsi que sur les recommandations permettant de réduire le développement de la résistance aux anthelminthiques.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :  
Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Limiter au minimum le contact direct avec la peau.  
Se laver les mains après utilisation.

Gestation :  
Peut être utilisé au cours de la gestation.

### **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.  
Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

### **14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

Novembre 2021

### **15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Flacons de 1 litre et de 2,5 litres.  
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**Mode de délivrance :** Sur ordonnance vétérinaire.

**Numéro d'enregistrement :** BE-V097702